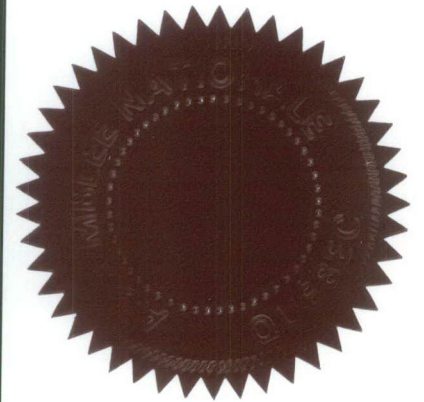


*DÉCLARATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DES FAMILLES
POUR L'ACCÈS AUX SERVICES
SOCIAUX ET DE SANTÉ*



*MONTREAL,
12 MAI 2006*

Attendu qu'il y a actuellement au Québec 638 400 personnes vivant avec une incapacité, représentant 8,4 % de la population totale.

Attendu que les services sociaux et de santé doivent être universels, accessibles et gratuits dans toutes les régions du Québec.

Attendu que l'accès aux services est incompatible avec les listes d'attente en voie de devenir la règle en matière d'accès.

Attendu que le droit aux services est indissociable du droit à des services de qualité impliquant, entre autres, une réponse appropriée aux besoins de la personne, du personnel qualifié et formé, un plan de service individualisé et un suivi à toutes les étapes de la vie de la personne.

Attendu que les services de réadaptation et de soutien actuels sont insuffisants.

NOUS, personnes handicapées, parents et proches, intervenantes et intervenants en défense des droits et en santé et services sociaux, réunis au forum sur l'accès aux services organisé par le mouvement PHAS (Personnes handicapées pour l'accès aux services), ce 12 mai 2006, à Montréal, **DÉCLARONS** ce qui suit.

DÉCLARATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES FAMILLES POUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Pour la réadaptation

Rappelant l'importance des services de réadaptation dans le développement des capacités des personnes et dans l'atteinte d'une plus grande autonomie.

Mesurant les impacts et les coûts sociaux liés au retard dans la réponse aux besoins des personnes ou à l'absence de services de réadaptation.

Dénonçant les délais dans l'accès aux services de réadaptation, ou encore leur interruption, ainsi que la prestation de services en fonction de leur disponibilité plutôt qu'en réponse aux besoins des personnes.

Attendu que pour éliminer les listes d'attente, il faudrait injecter 130 M\$ en déficience physique et 60 M\$ en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement.

Nous exigeons

Une gamme de services socioprofessionnels, d'activités valorisantes et de soutien à la vie résidentielle (appartement, résidence, etc.) qui favorisent le développement des personnes handicapées.

Un accès rapide à des services de réadaptation répondant aux besoins individuels de toutes les personnes handicapées, notamment celles polyhandicapées, celles vieillissantes et celles qui relèvent des zones grises.

Une continuité dans les services de réadaptation à toutes les étapes de la vie.

Une injection d'argent pour répondre aux besoins des personnes en liste d'attente.

Pour la petite enfance

Considérant l'importance d'obtenir une évaluation des besoins de l'enfant et un plan de services le plus tôt possible afin d'intervenir dans les premières années et ainsi assurer son développement optimal.

Soulignant le manque de services offerts aux enfants prématurés qui vivent avec des séquelles.

Dénonçant le fait que des familles vont jusqu'à s'endetter en achetant des services de réadaptation privés alors que ceux-ci devraient être dispensés par les établissements publics.

Affirmant la compétence du parent en ce qui a trait à la connaissance des besoins de son enfant.

Nous exigeons

Un accès immédiat à un service public de diagnostic, dès qu'une demande en ce sens est formulée.

Un accès rapide à des services de stimulation précoce et de réadaptation dès qu'un retard de développement est dépisté par un professionnel de la santé, peu importe la cause de la déficience.

L'accès à des services publics de réadaptation physique (ergothérapie, physiothérapie, orthophonie, comportemental, etc.) pour tous les enfants qui en ont besoin.

Une reconnaissance de la compétence parentale de la part de tous les professionnels de la santé et des services sociaux qui interviennent dans le dossier de l'enfant.

DÉCLARATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES FAMILLES POUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ

Pour la participation sociale des personnes handicapées

Considérant le droit des personnes handicapées à une citoyenneté pleine et entière.

Reconnaissant le droit des personnes handicapées de vivre dans un milieu de leur choix qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

Soulignant le fait que bon nombre de personnes handicapées sont isolées et peuvent souffrir de détresse psychologique.

Nous exigeons

Un accès accru à des services de réadaptation en soutien à l'intégration de la personne dans ses milieux de vie et d'activités de son choix (résidentiels, service de garde, école, loisir, travail).

Un accès sans délai à des services de soutien à domicile nécessaires au maintien de la personne dans son milieu de vie en fonction de ses aspirations et favorisant sa participation sociale.

Pour le soutien aux familles

Rappelant la lourde charge des familles et des proches qui en plus de leurs responsabilités habituelles doivent assumer les lacunes des réseaux de services.

Insistant sur le droit des familles d'avoir une vie familiale qui ne soit pas uniquement organisée autour des besoins de la personne handicapée.

Dénonçant, en plus du délai d'attente, l'insuffisance des subventions et des services de soutien à la famille.

Nous exigeons

L'accès sans délai à des services d'information, à du soutien psychosocial, entre autres à la fratrie, et à de l'assistance éducative (le savoir-être et le savoir-faire) aux parents.

L'accès rapide à des services de répit, de gardiennage et d'appui aux tâches quotidiennes pour éviter l'épuisement et l'isolement des familles.

L'accès à des subventions du programme de soutien à la famille correspondant aux besoins réels des familles.

*DÉCLARATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES FAMILLES
POUR L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ*

LE MOUVEMENT 
PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ACCÈS AUX SERVICES

Notre mission

Promouvoir l'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et à ceux de leur famille

Nos objectifs

- ❖ Obtenir des services publics de qualité qui répondent aux besoins des personnes et de leur famille, dans un délai acceptable
- ❖ Avoir accès à des services publics universels, gratuits et accessibles
- ❖ Faire en sorte que l'accès aux services devienne une préoccupation de l'ensemble de la société et ce, dans une perspective de solidarité sociale

Notre histoire

La sortie du film, à l'automne 2004, «Médecine sous influence» de la réalisatrice Lina B. Moreco, produit par l'Office National du film, a été l'occasion de rassembler un nombre important de parents d'enfants handicapés, d'intervenants de tous ordres et d'autres personnes concernées par la question de l'accès aux services. Plusieurs d'entre elles se sont demandé ce qu'elles pouvaient faire pour changer la situation des personnes handicapées placées sur d'interminables listes d'attente. Le milieu associatif montréalais des personnes handicapées a décidé de s'unir et de créer le Mouvement PHAS.

Pour nous joindre

Marie-Claude Gagnon, coordonnatrice
Adresse : 4590 avenue d'Orléans, Bureau 101 , Montréal, H1X 2K4
Téléphone : (514) 581-1375
Courriel : mouvementphas@yahoo.ca
Site internet : www.mouvementphas.com